

● (2.30 p.m.)

Je ne cherche pas à défendre les industries qui doivent survivre malgré leur inefficacité, bien que cela puisse sembler paradoxal. Je sais qu'un salaire minimum décent est très fréquemment absorbé par une plus grande efficacité administrative et qu'il incite les travailleurs à accroître leur productivité. Cependant, en cas de relèvement trop brutal des salaires, le patronat peut décider d'automatiser. Si une usine de traitement du poisson employant 100 personnes doit faire face à une augmentation de 50c. l'heure, soit \$50 l'heure ou \$200 par semaine en frais généraux supplémentaires, il est fort probable que la direction envisagera l'automatisation. Cela peut évidemment entraîner une réduction considérable de la population active de certaines parties du pays. Dans un petit pays centralisé comme la Suède, c'est la politique qu'a adoptée le gouvernement, politique grâce à laquelle ce pays est concurrentiel sur les marchés d'exportation. Il nous faut être réalistes à l'égard des problèmes des provinces de l'Atlantique et tenir compte de ce que le salaire minimum y est très bas par rapport à celui du centre du Canada. En septembre dernier, dans l'Île-du-Prince-Édouard il était de \$1.25; au Québec, il sera en novembre prochain de \$1.50; il sera sous peu de \$1.65 en Ontario et de \$1.50 en Colombie-Britannique. Nous proposons \$1.75 au fédéral.

Que ce soit des agents de couloir ou des employeurs réactionnaires qui ont empêché le salaire minimum américain de s'élever, le fait est qu'il est encore de \$1.60. Je ne pense pas que ni les députés ni quiconque estimant que \$1.75 est un salaire minimum décent, quelle que soit leur affiliation politique, doivent rougir de honte et se considérer comme rétrogrades. Nous avons des responsabilités non seulement vis-à-vis des travailleurs mais également vis-à-vis des chefs de petites entreprises qui emploient ces travailleurs. Dans nombre de petites collectivités canadiennes, les emplois sont fournis par environ une demi-douzaine de petites entreprises employant 20, 30 ou 40 personnes.

Quand le Manitoba a fixé son salaire minimum à \$1.50—certainement poussé par le député que je considère comme la conscience du parti socialiste—il s'est montré pratique et réaliste. Au cours des conversations privées que j'ai eues avec des habitants de cette province, ce problème est immédiatement apparu. Certaines industries employant une main-d'œuvre nombreuse étaient déterminées à aller s'installer—peut-être paradoxalement—dans une province comme l'Ontario où le salaire minimum est plus élevé mais est plus que compensé par les frais de transport. Il s'agit donc d'une situation extrêmement délicate au sujet de laquelle il faut nous efforcer de trouver un juste milieu.

Un autre sujet n'a pas été abordé. Bien que le salaire minimum fédéral n'affecte pas un trop grand nombre de gens, il figure dans tout contrat fédéral dont la charge revient entièrement au gouvernement fédéral. Il n'est pas inhabituel à Terre-Neuve ou au Nouveau-Brunswick, ou dans quelque autre province, de voir un ouvrier transportant l'eau nécessaire à un projet fédéral au tarif de \$1.65 l'heure et qui travaille à 50 pieds d'un autre transportant également l'eau nécessaire à un projet provincial pour \$1.25 l'heure. Il nous faut prendre notre part de responsabilités dans nos rapports avec les provinces. Les députés peuvent toujours dire qu'ils ne se préoccupent

pas des minimums de salaires provinciaux, mais nous, nous en préoccuons. C'est un des attributs du fédéralisme—un sens des responsabilités. Je ne me soucie pas particulièrement du parti politique au pouvoir dans chacune des provinces, mais comme ministre fédéral du Travail et partisan du fédéralisme à son mieux—ce qui sous-entend consultations et collaboration—je me dois de tenir compte des opinions des ministres provinciaux du Travail. Ainsi, nous nous sommes réunis il y a plusieurs mois pour examiner la possibilité de supprimer l'écart entre le salaire minimum fédéral et le provincial et d'en arriver peut-être un jour, à un salaire uniforme, ce qui épargnerait aux industries de main-d'œuvre la nécessité de passer les frontières d'une province à l'autre. Donc, si je tiens à assumer mes responsabilités, et je ne puis me permettre de faire autrement même si je voulais me gagner la faveur des syndicats ouvriers de ma circonscription, je dois faire en sorte d'en arriver à un chiffre convenable dans l'établissement d'un minimum fédéral de salaires.

Je propose le rejet de l'amendement comme l'a fait le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). En outre, monsieur l'Orateur, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) conviendra, je n'en doute pas, que si j'avais proposé de fixer le salaire à \$2 l'heure, il aurait proposé \$2.50. Il aime fixer un objectif.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est exact.

**L'hon. M. Mackasey:** Il est franc, ma foi, il l'admet. Les provinces aussi me feraient un raisonnement. Elles pourraient dire: A quoi bon tant d'efforts pour présenter une mesure législative et persuader nos employeurs de demeurer dans les petites collectivités si, dès que nous avons comblé l'écart et atteint votre taux de \$1.75, vous portez le salaire minimum à \$2.50? Je n'ai pas à me justifier de le maintenir à \$1.75 monsieur l'Orateur; le sens de mes responsabilités, qui doit se traduire dans les mesures législatives, l'exige. Je pourrais donner d'autres raisons, mais je pense que la Chambre est disposée à en terminer avec le bill aujourd'hui et je ne tiens pas à prolonger le débat.

Je dois rappeler aux députés que même si nous parlons de banques à charte, bien d'autres secteurs dans le domaine fédéral sont touchés par le salaire minimum. Je songe aux petites minoteries, aux industries du camionnage—et, croyez-m'en, les industries de camionnage ne sont pas toutes des mines d'or—je songe à l'industrie de la manutention du grain. Les intéressés commencent à s'adapter au salaire de \$1.65 que nous avons mis en vigueur l'automne dernier. Alors, l'augmentation de 40c. était assez considérable, et ils avaient été avertis que je proposerais plus tard \$1.75. Monsieur l'Orateur, je pense que nous devons nous montrer sérieux et permettre à ces industries secondaires de s'adapter. Nous devons fixer le salaire minimum assez haut pour donner l'exemple aux provinces qui sont dépassées et je pense que c'est ce que nous avons réussi à faire. Le minimum proposé de \$1.75 doit être comparé aux normes provinciales de salaire de \$1.10, \$1.15, \$1.25, \$1.45 et ainsi de suite. Je pense donc que nous remplissons à cet égard nos obligations morales. Surtout, je pense que mon devoir était de consulter les provinces en prenant une telle initiative et c'est ce que je viens de faire. Si nous accordions maintenant \$2, ce